



**Classe DGA / TA primaire**

Rappel

Le modèle de service de la classe DGA /TA au primaire reçoit des élèves qui présentent des difficultés graves d'apprentissage avec troubles associés. Les élèves reçus sont âgés de 8 à 12 ans et présentent :

- des difficultés d'apprentissage ou un trouble d'apprentissage (notamment un trouble de l'apprentissage du langage écrit) avec un trouble associé;
- un retard significatif des apprentissages. Dans les documents fournis au comité d'admission, il est utile de mentionner à quel cycle se situe l'élève en lecture, en écriture et en mathématiques;
- un potentiel intellectuel sans déficience;
- s'il y a des difficultés de langage oral, ces difficultés doivent être au plus, modérées à l'expressif et légères au réceptif;
- un comportement social approprié aux différentes circonstances de la vie de groupe. **Les enfants nécessitant un encadrement soutenu au plan comportemental ne correspondent pas au profil des élèves de cette classe.**

Les avantages pour cet élève de fréquenter une classe DGA / TA doivent être supérieurs à la perte d'appartenance à son école de quartier.

Il est à noter que les difficultés graves d'apprentissage ainsi que les troubles associés doivent être documentés. Les références vers ce point de service ne sont effectuées que par les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire des réseaux (cpa); envoi des dossiers au cpa du réseau de l'école qui réfère.

**1. Renseignements généraux**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Code permanent : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Père : \_\_\_\_\_

Commission scolaire : \_\_\_\_\_ Mère : \_\_\_\_\_

École référente : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Direction de l'école référente : \_\_\_\_\_ Titulaire : \_\_\_\_\_

Réseau de l'école référente : \_\_\_\_\_ École de quartier : \_\_\_\_\_

Difficulté grave ou trouble d'apprentissage : \_\_\_\_\_ Trouble associé : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

	<b>Lecture</b>	<b>Écriture</b>	<b>Mathématiques</b>
	Cycle/année	Cycle/année	Cycle/année
Niveau actuel			
Niveau prévu en septembre			



2. Documents à fournir en vue de l'étude du dossier de l'élève par le comité d'admission pour les classes DGA / TA à l'école primaire

Obligatoires :

1. Lettre d'information et d'acceptation de service (document 12)
2. Formulaire d'autorisation de transmission du dossier de l'élève (doc. 14)
3. Certificat de naissance
4. Bulletins de l'année en cours et de l'année précédente
5. Photocopie de la carte d'absences
6. Synthèse des informations sur l'élève (document 11)
7. Plan(s) d'intervention adapté(s) révisé(s) et évalué(s)
8. Rapport d'évaluation et bilan d'intervention en orthopédagogie
9. Tous les rapports professionnels disponibles pour déterminer les difficultés graves d'apprentissage et le trouble associé :
  - a) Psychologie
  - b) Orthophonie (fortement recommandé si l'élève a un trouble spécifique du langage écrit)
  - c) Psychoéducation
  - d) Neurologie
  - e) Pédopsychiatrie
  - f) Audiologie
  - g) Autre

Remarques :

---

---

---

**L'école qui réfère doit faire approuver préalablement la demande par le conseiller ou la conseillère pédagogique en adaptation scolaire du réseau. L'école doit faire parvenir par la suite la demande en trois copies au comité d'admission pour les classes DGA / TA primaires à:**

Direction  
École Saint-Gabriel-Lalemant (courrier interne : 830-084)  
7350, rue Garnier  
H2E 2A3